

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 24 AVRIL 2017

Présidence :	М.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	м.	André	CARRAT	Adjoint
11636116-6-3.	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	141.	ratrice	Modivi	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	Μ.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	Μ.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	Μ.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	Μ.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	Μ.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	Μ.	Paolo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	Μ.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
	Mme	Martine	GREMION ENGELER	Procès-verbaliste
Excusé-:	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du 6 mars 2017
- 2. Compagnie des sapeurs-pompiers :
 - départ à la retraite du commandant M. P. Rodrigues da Guerra
 - nomination des représentants du Conseil municipal et de l'Exécutif au Groupement intercommunal du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge
- 3. Présentation des comptes 2016
- 4. Informations de la Mairie
- 5. Propositions individuelles et questions
- M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h. Il excuse l'absence de M. Loup.

1. Approbation du procès-verbal du 6 mars 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance. Remerciements sont faits à son auteure.

2. Compagnie des sapeurs-pompiers :

- a. départ à la retraite du commandant M. P. Rodrigues da Guerra
- b. nomination des représentants du Conseil municipal et de l'Exécutif au Groupement intercommunal du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge
- a. Comme déjà annoncé, M. Rodrigues da Guerra a demandé son droit à la retraite de commandant de la compagnie de Presinge. Celui-ci prendra effet au 1^{er} juillet 2017. Le Conseil municipal en prend officiellement acte.
- b. Selon les statuts du nouveau groupement, un représentant du Conseil municipal doit être nommé au Conseil intercommunal, l'organe directeur. M. Thorens, président de la commission de la Sécurité civile accepte cette charge. M. le Maire et M. Carrat seront les représentants de l'Exécutif à ce Conseil.

3. Présentation des comptes 2016

M. le Maire signale que les comptes 2016 ont été présentés le 10 avril à la commission des finances et à l'Exécutif par M. Keller et Mme Bonnefous de la fiduciaire Chavaz et par Mme Radice. Ils sont sains et l'excédent de revenus s'explique essentiellement par des charges non engagées, par la vente du terrain et du projet 11-13 Cordonnières et par des recettes supplémentaires provenant des impôts. Avant de céder la parole au président de la commission pour le détail des principaux écarts, il remercie Mme Radice pour l'excellence de son travail et pour la bonne tenue des comptes.

Dans un premier temps, **M. Romand** distribue une série de documents contenant des graphiques et les commente. Il s'agit principalement de mettre en évidence les variations entre le réalisé et le budget de chaque année depuis 2010.

Ensuite, une seconde série de tableaux est remise aux conseillers dont le bilan, le compte de fonctionnement et les tableaux de bouclement. **M. Romand** propose de passer en revue les comptes dont les écarts avec le budget sont les plus importants et de les commenter.

05 – Administration générale

- 304 Caisse d'assurance du personnel : charges sociales mal évaluées (ont été corrigées sur le budget 2017)
- 318 Honoraires, prest. de services : expertise supplémentaire effectuée en 2015, mais facturée en 2016, dans le cadre du projet de rénovation de l'auberge communale.

08 – Immeubles Patrimoine Administratif

314 – Entretien immeubles par des tiers : divers travaux dans les bâtiments de la commune (exlaiterie, salle communale).

14 – Incendie et secours

Certaines charges n'ont pas été engagées en raison du regroupement projeté.

<u>21 – Enseignement et formation</u>

314 – Entretien immeubles par des tiers : des travaux supplémentaires de peinture extérieure ont été demandés pendant les travaux de peinture intérieure de l'école.

33 – Parcs et promenades

314 – Entretien immeubles par des tiers : des travaux de taille et d'entretien confiés à des soustraitants ont été exécutés par nos cantonniers.

34 - Sports

- 331 Amortissements : en raison de l'abandon du projet de la Zone sportive intercommunale, les frais engagés doivent être amortis en une seule fois.
- 365 Subventions diverses : participation de la commune à 50% des frais de rénovation d'un court du Tennis-Club.

<u>62 – Routes communales</u>

- 311 Mobilier, machines, véhic., matériel : avec l'arrivée du nouveau cantonnier et pour exécuter les nouvelles tâches, divers matériels ont été achetés.
- 315 Entretien objets mobiliers par des tiers : entretien des machines utilisées par les cantonniers (camionnette, balayeuse, tracteur).

65 – Trafic régional

366 – Subventions personnes physiques : augmentation de la subvention pour les abonnements

71 - Protection des eaux

- 314 Entretien immeubles par des tiers : dans le cadre de la construction de l'immeuble 11-13 Cordonnières, reprise des canalisations des eaux de ruissellement en zone publique des bâtiments (2-10, Cordonnières + 17-21 Louvière)
- 461 Subv. cantonales : reçu la subvention pour les canalisations au ch. des Chevêches réalisées en 2010.

72 – Traitement des déchets

318 – Honoraires, prestations de services : depuis le 01.07.16, l'EMS La Louvière prend en charge ses déchets, ce qui représentait environ ¼ de la facture mensuelle de la commune.

74 - Cimetière

318 – Honoraires, prestations de services : le projet d'agrandissement est mis en attente.

79 – Aménagement du territoire

318 – Honoraires, prestations de services : les honoraires des architectes pour le développement villageois ont été inclus dans le crédit d'investissement voté en cours d'année et ne figurent donc plus dans le compte de fonctionnement.

90 - Impôts

- 330 Pertes sur débiteurs : la variation de la provision perte sur débiteurs représente le 75% du reliquat fiscal.
- 400 Impôts s/revenu et fortune PP : la somme reçue est bien plus élevée que celle prévue au budget.

95 – Immeubles Patrimoine financier

- 314 Entretien : les variations sont dues aux travaux de rénovation non engagés pour certains immeubles (ex : 2-10, Cordonnières ou Ferme Gallay).
- 322 Intérêts : gains avec le changement des hypothèques.
- 424 Gain sur ventes : gain sur la vente de la parcelle et du projet au 11-13, Cordonnières

Cette première partie n'appelle pas de questions.

- **M.** Romand cite les autres tableaux mis à disposition: dettes et crédits d'engagements du PF, investissements et amortissements du PA et tableau de bouclement de l'exercice 2016. **Mme Radice** relève que ce sont les chiffres de ce dernier tableau qui figureront sur la délibération qui devra approuver les comptes 2016 lors de la prochaine séance.
- **M. le Maire** remercie encore une fois les intervenants et rappelle que les questions sont toujours les bienvenues avant la séance du vote d'approbation des comptes.

4. Informations de la Mairie

Divers

M. le Maire signale l'organisation d'un tournoi de foot et de pétanque pour tous les élus du canton qui se déroulera le 11 juin prochain. Les informations sont à la disposition des conseillers intéressés au secrétariat.

Travaux

a. Mairie

Les travaux ont commencé avec un mois de retard, mais il s'agissait de bien contrôler le budget général et d'effectuer les adjudications, qui sont à 80% terminées. Le désamiantage a été réalisé et actuellement les parois intérieures sont en cours de démolition. L'eau et l'électricité ont été sécurisées pour la suite du chantier.

b. 2-10 Cordonnières

Les travaux sur les canalisations intérieures sont finis (EU et EC raccordées). Tout s'est bien passé. Les échafaudages sont en partie posés et la réfection du toit (allée par allée) peut commencer. Le chantier va durer jusqu'en juillet, le timing étant bien tenu jusqu'à présent.

c. Développement villageois

Une assemblée communale est prévue le mardi 25 avril à la salle communale pour expliquer le plus en détails possible aux habitants le projet qui a été retenu. Les architectes lauréats seront présents, ainsi que nos architectes-conseils.

Le projet en est à la phase de la définition du PLQ, dont l'échéancier est défini par l'Etat. Des ateliers participatifs doivent être mis en place (3 à 7) et les inscriptions seront prises prochainement. Pour ces ateliers, un facilitateur doit être engagé, ce qui impliquera un dépassement dans le budget 2017.

M. le Maire mentionne les divers groupes de travail : COPIL (3 coopératives, architectes conseil, Exécutif), COPRO (3 coopératives, architectes conseil, Exécutif et bureau lauréat), PLQ (commune, bureau lauréat).

M. le Maire met en avant la grande masse de travail que cela représente et souligne le grand investissement de M. Mugny, qu'il remercie.

École

M. le Maire a reçu l'information de l'intention de la Directrice de fermer une classe à Presinge. Les effectifs sont en baisse et il est envisagé de ne garder qu'une classe à 3 degrés et d'envoyer les 8P à Puplinge. **M. le Maire** doit rencontrer la Directrice dans la semaine avec le maire de Gy pour essayer de trouver des solutions. Il faudrait pouvoir annuler les dérogations accordées aux enfants de Cara qui vont à Puplinge et faire venir des enfants domiciliés en France voisine à Presinge. Cependant, il faudrait instaurer un parascolaire du soir. Toutes les pistes vont être discutées. **Mme Spinedi** intervient pour dire son regret d'être mis ainsi devant un fait accompli et de l'information transmise en plusieurs fois.

5. Propositions individuelles et questions

Mme Velati Thiriet rapporte le contenu de la séance qui s'est tenue avec M. le Maire, Mme Spinedi et M. Thorens concernant la réfection du préau de l'école. Ils ont enregistré que les travaux ne seront pas faits cet été, car de trop nombreux chantiers sont en cours, mais certaines tâches seront malgré tout exécutées : les canalisations de l'école, le rehaussement des barrières de l'école pour les mettre aux normes, la sécurisation du puits et la réalisation d'une rampe d'accès depuis l'église. Les autres travaux seront faits en 2018.

M. le Maire rappelle que le budget prévu était de Fr. 200'000.-, mais qu'il sera plus élevé en raison de la création de cette rampe. Un vote d'un crédit d'investissement devra être fait pour pouvoir attaquer ces ouvrages.

M. Thorens donne un retour sur la commission de l'environnement du 27 mars 2017 :

a. Marquages dans la commune

À la route de Champs de Jus, création de 10 places de parking pour les promeneurs et installation de deux panneaux de signalisation « Interdiction de se parquer en dehors des cases » pour empêcher le parking le long des routes.

À la route des Eaux-Belles, installation (dans le petit parking) de 8 places de parking et déplacement des containers.

Au hameau de la Louvière, marquage d'une bande longitudinale pour piétons et création de 3 places de parking, selon un accord avec le propriétaire de la parcelle.

À la route de la Louvière, après le 17-21, marquage de 20 places de parking en épis.

M. Coppo fait remarquer que, bien qu'il approuve l'initiative, il doute sur la possibilité de faire appliquer ces réglementations. **M. le Maire** rétorque qu'il a été convenu avec le poste de gendarmerie de Chêne qu'ils effectueront des tournées de contrôle et que la police municipale de Thônex peut être appelée de même, contre rétribution.

b. Réfection des routes

Un sondage de contrôle de l'état des routes a été commandé pour aider à prendre les décisions de réfection de certaines routes (ch. des Blessonniers, route d'accès au ch. des Jonchets 14 et 10, angle du ch. des Cordonnières et ch. des Blesssonniers, ch. de Bottéret).

- M. Romand signale qu'il a participé au Challenge des Elus en hockey sur glace.
- **M.** Rodrigues da Guerra se renseigne sur l'envoi du courrier promis aux sapeurs-pompiers pour les informer de la création du Groupement intercommunal du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge, car il est très souvent pris à partie par ceux-ci. **M. le Maire** répond que cette lettre sera expédiée aussitôt le délai référendaire échu dans les deux communes, soit mimai.

La parole n'étant plus demand	ée, la séance est levée à 21h45.
-------------------------------	----------------------------------

La secrétaire :